

A retourner à AIROTEL PYRÉNÉES

46, avenue du Barège - 65120 ESQUIEZE-SERE


Nom _____
Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Code Postal _____
Ville _____
Téléphone _____
E-mail _____
Pays _____
Nbre de pers. adultes _____
Nbre de pers. de 7 à 18 ans _____
Nbre de pers. de 2 à 7 ans _____
Nbre de pers. de -2 ans _____

DATE D'ARRIVEE DATE DE DEPART

Je désire réserver :

LOCATION*

EMPLACEMENT*

- Mobil-home B - 26 m²
- Abet II - 29 m²
- Tamaris - 33 m²
- Mobil-home C - Flores - 29 m²
- Mobil-home C - Atlante - 29 m²
- Mobil-home C - Savanah - 29 m²
- Mobil-home C - Vivario  - 32 m²
- Chalet

- Tente - Dimensions :
 - Caravane - Dimensions :
 - Camping-car - Dimensions :
- Electricité* 3A 6A 10A
- Chien Chat
(chiens catégories 1 et 2 non acceptés)



Carte bancaire

N°

Date d'expiration

Cryptogramme

MODE DE REGLEMENT*

- Chèque
- Chèques Vacances
- Espèces

Acompte location 150 €/semaine A
Acompte emplacement 50 €/semaine A
Frais de réservation B
(25€ Juillet/Août)

Montant _____ €
Montant _____ €

Total A+B Montant _____ €

Signature _____ Date _____/_____/_____

A réception un contrat vous sera adressé.

* Cochez les cases utiles

Demande de réservation

Extrait du règlement

1 - Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil.

2 - Bureau d'accueil

Le bureau d'accueil est ouvert :

- **Hors saison** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h
- **Saison** : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

3 - Redevances

Les redevances sont payables la veille du départ sauf pour les réservations, **le solde devant être réglé à l'arrivée.**

4 - Tenue et aspect des installations

- Une tenue correcte est exigée.
- Les usagers sont instamment priés d'éviter tous bruits qui pourraient gêner leurs voisins, **le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures.**
- Il est interdit de jeter les eaux polluées et les eaux usées sur le sol ; elles doivent être vidées dans les installations prévues à cet effet.
- Les sanitaires doivent être maintenus en constant état de propreté par les usagers.
- Les plantations florales doivent être respectées.
- L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être remis dans son état initial.

5 - Animaux

Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas rester au camp, même attachés, en l'absence de leurs maîtres qui seront pécuniairement responsables des dégâts causés par eux. Ils ne sont pas admis dans les lieux publics. (Carnet de vaccination obligatoire).

6 - Sécurité

- a) Les barbecues pourront être utilisés.
- b) **La barrière d'accès du camping est fermée de 22 h 30 à 7 h 00.**
- c) La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. La direction ne peut en aucun cas être tenue responsable de pertes d'objets personnels, vols, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.

7 - Visiteurs

Ils doivent être déclarés à la réception. Le campeur qui les reçoit doit s'acquitter de la redevance. Les véhicules des visiteurs doivent stationner sur le parking extérieur.

8 - Messages

Les appels téléphoniques reçus à l'accueil sont transmis par des messages écrits, aucun appel, sauf cas d'extrême urgence, n'est fait dans le camp.

9 - Piscines : Slip de bain obligatoire - Baignades sous la surveillance des parents

S'il y avait un manquement à ce règlement la direction se réserve le droit d'expulser les perturbateurs. La direction reste à votre entière disposition pour toutes réclamations et renseignements. Nous exprimons l'espoir que dans l'intérêt de tous, chacun respectera ce présent règlement, et nous vous souhaitons un agréable séjour.

Conditions de réservation

EMPLACEMENTS, MOBIL-HOMES, CHALETS

1 - La demande de réservation de location doit être revêtue de votre signature et accompagnée d'un versement d'acompte. Toute location est nominative et ne peut-être cédée. Nous communiquer le nom et le prénom de chaque participant et l'âge des enfants.

2 - **Le solde du séjour sera versé le jour d'Arrivée. Tout séjour commencé étant dû dans sa totalité suivant les dates indiquées sur le contrat.**

3 - En cas de désistement 30 jours avant la date d'arrivée prévue l'acompte sera remboursé déduction faite des frais de dossier : 25 €

LOCATIONS MOBIL-HOMES et CHALETS

1 - Les demandes de location ne peuvent être inférieures à 1 semaine en haute saison. En juillet - uniquement pour les Mobil-homes - possibilité de séjour à partir de 3 nuits avec jour d'arrivée libre, nous consulter. Chaque semaine de location débute le samedi à 16 h et se terminant le samedi à 10 h. La capacité maximum d'hébergement est de 6 personnes et un seul véhicule par emplacement.

Les prix comprennent la fourniture du mobil-home, le chauffage, vaisselle et matériel de cuisine, 2 couvertures par lit (les draps ne sont pas fournis).

Location de draps : 8 € par lit.

2 - Les locations restent réservées 24 h. Passé ce délai, sauf information écrite, elles cessent d'être retenues et les versements effectués restent acquis.

3 - **Acompte réservation semaine Mobil-Home/Chalet : 150 €**, le solde devant être réglé à l'arrivée. Une caution de 150 € vous sera demandée à votre arrivée et restituée après vérification de l'inventaire et de l'état de propreté de la location. La location devra être nettoyée par vos soins. Si le nettoyage n'a pas été effectué correctement, une somme de 70 € (120 € pour les chalets) sera retenue sur votre caution initiale. Ces dépôts seront restitués au départ ou sous 8 jours déduction faite des manquants ou détériorations.

4 - **Le paiement du solde pour les séjours commençant entre le 1^{er} juillet et le 30 août devra être effectué 1 mois avant le début de la location.**

Bon d'entrée

Dès réception de la demande de réservation, il vous sera adressé une confirmation de réservation à remettre au bureau d'accueil. En cas de retard, prière d'aviser.

